

FORMATION DPC

A l'occasion du X^e Congrès de l'Otoforum à Grenoble

Je m'inscris à la formation de DPC indemnisée : **Présentiel de 4h + 2h à distance**

Samedi 24 novembre 2018 – 9h00 > 13h00

Au Novotel de Grenoble Centre (38)

Dépistage, diagnostic et prise en charge de la surdité de l'enfant avant l'âge de 8 ans

Experts :

Pr. N. Loundon (ORL)
Pr. E. Lescanne (ORL)

Plus d'un enfant sur 1000 est atteint de surdité avant l'âge de deux ans. Environ 25% des enfants présentent à des degrés divers une otite sérumuqueuse dont l'évolution est insidieuse.

95% des surdités de perception dépistées le sont chez des enfants de parents normoentendant.

Enjeu de politique de santé, enjeu pour notre spécialité, enjeu d'une approche pluridisciplinaire, cette formation permet d'aborder les problèmes du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge.

Autour de cas cliniques qui susciteront le débat, vos retours d'expériences seront enrichis par les messages des experts : ORL, audioprothésiste et psychologue pour enfants.

Ce programme vous permettra de faire le point sur ce sujet d'actualité ou la place de l'ORL et des Pédiatres doit être emblématique.

Bulletin de pré-inscription : *A retourner avec votre chèque de caution à :*

ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

Nous retourner dûment rempli et signé ce bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de caution de 230€ pour l'année 2018. (Nous conserverons ce chèque durant l'année 2018 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).

IMPORTANT : Si vous n'avez pas de compte DPC : créer votre compte sur le site www.mondpc.fr (*)
ORL-DPC prendra contact directement avec vous dès l'ouverture des inscriptions.

Modalités de prise en charge - Indemnisation

➔ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

➔ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

➔ INDEMNISATION ANDPC : présentiel de 4h + 2h à distance : **270.00 €**

Contactez-nous



01 43 22 08 34 - @ orl-dpc@snorl.org

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

(*) **Si vous n'avez pas de compte DPC**, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.